IPPG

46, rue de Gex la Ville – 01170 GEX

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

A retourner à l'adresse ci-dessus

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : M F
Date de naissance : .....
Adresse : .....Ville : .....
Téléphones : ...../...../.....
E-mail : .....

1) CHOISIR SON INSTRUMENT

Cochez la case correspondante

☐	La guitare sèche/électrique	☐	La guitare basse
☐	La batterie	☐	L'éveil musical

2) CHOISIR UNE FORMULE ➡ VOIR PAGE 2

Cochez la case correspondante

Le cours collectif

☐	45 minutes par semaine – **165 € par trimestre**

Le cours privé

☐	30 minutes par semaine – **330 € par trimestre**	☐	*Cours à 2 – 195 € - spécial famille*
☐	45 minutes par semaine – **445 € par trimestre**	☐	*Cours à 2 – 292 € - spécial famille*

L'atelier

☐	1 heure par semaine – **170 € par trimestre**

Le package

Le Mini	☐	1 heure d'atelier & 30 minutes de cours privé par semaine - **390 € par trimestre**
Le Maxi	☐	1 heure d'atelier & 45 minutes de cours privé par semaine - **495 € par trimestre**

L'éveil musical

☐	5/6 ans 1 heure par semaine – **99 € par trimestre**

LES MODALITÉES

- **La présente fiche signée engage pour une année scolaire, soit 3 trimestres, l'inscription de l'élève et l'approbation des conditions d'admission** (annexe page 3)
- Joindre à la présente fiche **3 chèques correspondant à votre choix** qui seront débités chaque trimestre : octobre, janvier, avril.
- Une rencontre, parents, élèves, professeurs (présentation, choix des horaires) est fixée le **samedi 10 septembre de 10h00 à 12h00 à : ZA de l'aiglette - 290 rue des artisans GEX** (salle IPPG 1er étage)
- Début des cours le **lundi 12 septembre 2022**.

A Gex le : **Signature**

L'ÉCOLE VOUS PROPOSE :

Des cours collectifs de 45 minutes par semaine

Ces cours par famille d'instruments ou voix destinés aux jeunes élèves de 7 à 9 ans sont idéals pour les premières années. Ils sont organisés de façon ludique et permettent de découvrir et d'apprendre les bases de son instrument préféré.

GUITARE	BATTERIE
Jeudi 18h15	Mercredi 17h00
Lundi 18h15	Mercredi 18h00

*

Des cours privés de 30 ou 45 minutes par semaine

Horaire au choix

Un cours individuel personnalisé, à partir de 7 ans et sans limite d'âge, est indispensable pour tout élève souhaitant perfectionner sa technique instrumentale afin de s'épanouir plus rapidement à travers la musique.

Horaire au choix

GUITARE	BATTERIE
Lundi - jeudi	Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

Des ateliers « musiques actuelles » d'1 heure par semaine

Dès la maitrise succincte de son instrument « l'atelier » a pour but de développer l'écoute et le plaisir de jouer ensemble avec d'autres instrumentistes en abordant différents styles musicaux et de donner aux élèves l'occasion de former leur propre groupe de Rock et la joie de se produire en public.

Lundi 19h00	Jeudi 19h00

*

De l'éveil musical 1 heure par semaine

Par petits groupes nos chers artistes en herbes dès 5 ans d'âge découvrent les instruments percussifs, leurs sons, leurs timbres et les différents styles musicaux traditionnels pour développer les sensations corporelles et auditives.

Mercredi 14h00

*

L'idée d'un enseignement évolutif et complémentaire

À 7ans, après l'éveil musical, l'élève choisit son instrument et débute soit en cours collectif pour une durée de 2 ans soit en cours privé, ensuite il poursuit son apprentissage en cours personnalisé complété par un atelier « Rock and roll » !

*Les horaires des cours collectifs et ateliers sont susceptibles de modifications selon le nombre de participants.

CONDITIONS D'ADMISSION

(A conserver par l'élève)

> INSCRIPTION

L'**IPPG** école de musique actuelle reçoit les élèves à partir de 5 ans et sans limitation d'âge maximum. L'inscription définitive de l'élève sera prise en considération dès la signature de la feuille d'inscription par les parents. **La signature d'un bulletin d'inscription engage la participation financière des familles pour l'année entière.**

Les enfants doivent être présentés par leurs parents qui sont tenus de les faire inscrire et réinscrire dans les délais, qui chaque année sont fixés par le conseil d'administration de l'IPPG.

Tous les élèves doivent suivre les cours pour lesquels ils sont désignés. Ils ne peuvent être dispensés sous aucun prétexte.

> REGLEMENT

Les parents sont responsables des dégradations commises par les élèves aux locaux, mobilier, matériel, livres, instruments de musique. Tout élève qui trouble l'ordre au sein des cours peut être exclu temporairement, avis en étant donné aux parents. Après trois exclusions temporaires un élève peut être radié des registres de l'IPPG. Les élèves ne peuvent sortir sans autorisation avant la fin des cours. Les professeurs sont responsables des élèves inscrits à leurs cours suivant les horaires bien définis.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, **les élèves atteints d'une maladie contagieuse et transmissible** ne seront pas admis dans leurs cours respectifs et resterons sous la responsabilité de leurs parents.

En cas d'absence du professeur, celui-ci est tenu de remplacer ce « ces » cours par quelques moyens que ce soit, en corrélation avec son « ses » élève. Sauf en cas d'accident grave ou maladie prolongée ou l'IPPG fera le nécessaire pour son remplacement au plus tôt.

En cas d'absence de l'élève (justifié ou non) **le professeur n'est pas tenu de remplacer ce cours.** Sauf cas exceptionnel.

> RADIATION

Peut être radié des registres de l'école :

• Tout élève absent sans excuse légitime à une répétition, exercice public et concert.

• Tout élève qui, sans excuse légitime, manque trois fois dans le mois les cours dans lesquels il a été inscrit.

> DROITS D'INSCRIPTION

L'accès des cours est lié à une participation aux frais de fonctionnement de l'école. Ils sont fixés par le Conseil d'Administration de L'IPPG et payables trimestriellement. Tout changement d'adresse de l'élève dans l'année implique, pour le trimestre suivant, la présentation d'un nouveau justificatif de domicile.

.

La signature d'un bulletin d'inscription engage la participation financière des familles pour l'année entière.

Des exonérations en cours d'année sont possibles :

• En cas de déménagement

• Ou de raison majeure (maladie prolongée)

**** Une déclaration préalable doit être faite par écrit,*** au Président de L'IPPG, sollicitant le dégrèvement pour le trimestre suivant (mais jamais à posteriori)

……..

Toutes les prescriptions, ci-dessus, doivent être scrupuleusement respectées, car elles engagent le bon fonctionnement et une gestion financière sérieuse de l'IPPG école de musique actuelle.

> ACTIVITÉS PROPOSÉES

- **Eveil musical** en groupes
- **Cours d'instruments** « batterie, percussion, guitare sèche, guitare électrique, guitare basse électrique »
- **Pratiques collectives** « atelier »

Tous les cours sont dispensés dans les locaux de l'IPPG ou annexe à GEX de Septembre à Juin
(Vacances scolaires en corrélation avec l'éducation nationale Française)

Entériné par le CA le 02/06/2016

IPPG
46, rue de Gex la Ville – 01170 GEX

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER DES IMAGES FIXES OU ANIMEES REALISEES DANS LE CADRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

Autorisation valable pour l'année scolaire 2022 – 2023

Dans le cadre des activités de l'**IPPG** école de musique actuelle, des images fixes ou animées seront réalisées.
Elles seront envoyées aux correspondants, placées sur le site internet de l'IPPG et sa page Facebook.
Certaines pourront illustrer des articles.
Il s'agit de photographies individuelles, de groupe ou des vues montrant les enfants en activités.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vos serions reconnaissant de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vues, soit de masquer son visage.

Nous soussignés : ……

Responsables légaux de l'enfant :……

Nous autorisons / nous n'autorisons pas *

L'IPPG à utiliser dans le cadre pédagogique (site internet, publications) des images fixes ou animées de notre enfant au cours des activités de l'école de musique actuelle.

*barrer la mention inutile

A……, le ……

Signatures des représentants légaux